

Modalité de paiement

par carte de crédit par le biais du formulaire d'application en ligne de l'AIGNB

Date de prise d'effet :**1^{er} octobre 2023***Pour les demandes soumises APRÈS le 1^{er} octobre, les cotisations seront reportées à l'année civile suivante.***FRAIS D'APPLICATION****Évaluation (si le baccalauréat a été obtenu à l'extérieur du Canada)**

Frais d'évaluation		165.00
	TVH 15% #108071838	24.75
		189.75 \$

1 Membre stagiaire

Frais d'application		100.00
Évaluation basée sur les compétences (Dispense de la cotisation pour la 1 ^{re} année)		50.00
	TVH 15% #108071838	22.50
		172.50 \$

2 Membre (première demande d'obtention de l'agrément professionnel) / Permis restreint

Frais d'application		330.00
Cotisation pour l'année d'inscription (janvier - décembre)		330.00
Sceau		40.00
	sub-total	700.00
	TVH 15% #108071838	105.00
		805.00 \$

3 Transfert d'adhésion / Détenteur de permis (inscrit auprès d'un autre organisme canadien de réglementation en génie/sciences de la Terre)

Frais d'application		165.00
Cotisation pour l'année d'inscription (janvier - décembre)		330.00
Sceau		40.00
	sub-total	535.00
	TVH 15% #108071838	80.25
		615.25 \$

*Réadmission (veuillez communiquer avec l'Association pour plus d'informations)***4 Certificat d'autorisation**

Frais d'application		330.00
Cotisation pour l'année d'inscription (janvier - décembre)		412.50
	sub-total	742.50
	TVH 15% #108071838	111.38
		853.88 \$

FRAIS DIVERS**Inscription professionnelle double**

Frais d'application		330.00
Sceau		40.00
	sub-total	370.00
	TVH 15% #108071838	55.50
		425.50 \$

Frais d'examen

		230.00
	TVH 15% #108071838	34.50
		264.50 \$

Sceau / Certificat de remplacement

		40.00
	TVH 15% #108071838	6.00
		46.00 \$